



MASTER 2 RECHERCHE de CHIMIE ORGANIQUE

Modalités de Contrôle des Connaissances 2018-2019

Semestre 1

La première session d'examens consiste en deux séries d'épreuves écrites organisées entre mi-décembre et fin janvier. Elles portent respectivement sur les trois UE d'ouvertures et les deux UE de cœur sélectionnées par l'étudiant. La moyenne des notes de ces cinq UE constitue la note du semestre 1 (**note S1**)

Une session 2 est organisée fin juin (épreuves écrites) pour chaque UE et concerne:

-les UE pour lesquelles les notes sont inférieures à 10/20 pour les étudiants ayant une **note S1** inférieure à 10/20.

-les UE dont les notes sont inférieures au seuil de compensation, quelle que soit la **note S1**.
Chaque UE validée permet l'acquisition de 6 crédits ECTS.

Semestre 2

La validation du semestre 2 intègre :

*L'évaluation de l'UE obligatoire "*Analyse structurale appliquée aux molécules naturelles et de synthèse*" se fait au travers d'un examen écrit dont la première session a lieu mi- janvier (note-UE-obligatoire).

Une session 2 est organisée fin juin (épreuve écrite).

La validation de cette UE permet l'acquisition de 6 crédits ECTS.

*L'évaluation des "Projet Bibliographique" (note-Biblio) et "Projets RMN et Modélisation Moléculaire" (note-RMN-MM) est basée sur deux soutenances orales indépendantes. La note finale (note-Projets) est calculée de la manière suivante :

$$\text{note-Projets} = (0,5 * \text{note-Biblio}) + (0,5 * \text{note-RMN-MM})$$

La note de projet bibliographique est obtenue lors de la soutenance finale par l'obtention d'une note moyenne sur le rapport (un tiers du rapport sur l'aspect bibliographique du travail) et la soutenance (un tiers de la présentation des travaux sur la bibliographie).

Une première session de soutenance des projets RMN 2D et modélisation moléculaire est organisée en avril et une seconde, fin juin.

La validation de cette UE permet l'acquisition de 4 crédits ECTS.

*L'évaluation du stage de recherche est effectuée de la manière suivante :

-Soutenance de stage: évaluation du travail de recherche effectué pendant le stage au travers d'un mémoire et d'un exposé oral de l'étudiant devant un jury (note-Soutenance).

-Questionnaire d'appréciation rempli par le maître de stage (note-Appréciation).

La note finale (note-Stage) est calculée de la manière suivante :

$$\text{note-Stage} = (0,8 * \text{note-Soutenance}) + (0,2 * \text{note-Appréciation})$$

Une seule session de soutenance de stage est organisée en juin. En cas de besoin, la note de première session est reportée en deuxième session.

La validation de cette UE permet l'acquisition de 20 crédits ECTS.

La note du semestre 2 (**note S2**) est calculée de la manière suivante :

$$\text{note S2} = (\text{note UE-obligatoire} * 0,2) + (\text{note-Projets} * 0,13) + (\text{note-Stage} * 0,67)$$

Le stage n'étant ni compensable, ni compensant, l'admission au semestre 2 suppose les critères suivants :

- La note d'UE de stage est supérieure ou égale à 10/20
- La note de la moyenne des UE analyse et UE projets, calculée de la manière suivante (note UE obligatoire * 0.6 + Note UE projets * 0.4), doit être supérieure ou égale à 10/20
- La note du semestre 2 (**note S2**) est supérieure ou égale à 10/20

Les étudiants ayant une **note S2** inférieure à 10/20 seront appelés à passer, selon les modalités décrites ci-dessus, une session de rattrapage des UEs pour lesquelles les notes seront inférieures à 10/20.

Les étudiants ayant une note d'UE inférieure au seuil de compensation devront repasser cette UE en deuxième session, quelle que soit la **note S2**.

Admission au Master2

Chaque semestre est acquis indépendamment sans compensation mutuelle. Pour chaque semestre, une compensation entre UE est possible, pour toute note supérieure ou égale au seuil de compensation.

Le seuil de compensation est fixé à 7/20.

L'admission définitive au Master2 est prononcée au regard de l'obtention de chacun des deux semestres, dont la note doit être supérieure ou égale à 10/20; la note finale, calculée de la manière suivante : $(0,5 * \text{note S1} + 0,5 * \text{note S2})$, doit aussi être égale ou supérieure à 10/20.

Un classement est établi à l'issue de la session de juin. S'il s'avère nécessaire de départager plusieurs étudiants, les notes obtenues lors du S1 sont déterminantes.